



Date limite d'envoi des exemplaires : Mardi 10 janvier 2023, le cachet de la poste faisant foi

AUTEUR.E			
NOM		PRÉNOM	
TÉLÉPHONE		COURRIEL	

- ✓ L'œuvre soumise doit avoir été écrite par un auteur résidant en Montérégie **et** membre en règle de l'Association des auteurs de la Montérégie au moment du dépôt.
- ✓ La réédition d'un titre paru antérieurement n'est pas admissible. Seule l'édition originale de l'œuvre sera acceptée.
- ✓ Pour chaque catégorie, le prix sera accordé **seulement** si l'AAM reçoit un minimum de sept (7) différents titres à soumettre au jury.

PRIX REMIS EN 2023 (CATÉGORIES)

- A- Prix Arlette-Cousture** (fiction adulte : roman, nouvelle, récit, conte). Sont éligibles les titres parus entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 (prix annuel).
- B- Prix Philippe-Béha** (album jeunesse). Sont éligibles les titres parus entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2022 (prix bisannuel).
- C- Prix Rina-Lasnier** (œuvres de poésie : poèmes en vers ou en prose). Sont éligibles les titres parus entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022. (prix bisannuel reporté d'un an).

BOURSE REMISE À CHACUN DES RÉCIPENDAIRES : 1000 \$

ŒUVRE SOUMISE			
TITRE			
MAISON D'ÉDITION			
ANNÉE DE PARUTION		CATÉGORIE	A B C
SIGNATURE		DATE	

Nombre d'exemplaires du livre à joindre à l'envoi :

4

Par service de courrier (Postes Canada uniquement) :

Culture Montérégie, 1085, chemin du Coteau-Rouge, bureau 201, Longueuil (Québec) J4K1W7

Si vous choisissez de venir porter vos livres au bureau de Culture Montérégie, veuillez d'abord téléphoner au (450) 651-0694 pour confirmer votre passage auprès de l'agent(e) Jacinthe Ducas. Rappel : Culture Montérégie gère cette année la tenue des Grands Prix. C'est donc elle qui recevra les livres. L'AAM n'en recevra aucun.